

# La loi Hamon et l'assurance emprunteur

Changer d'assurance dans les 12 premiers mois



Réassurezmoi

## SOMMAIRE

REASSUREZ-MOI EN BREF .....	3
SYNTHESE DE LA LOI HAMON.....	4
CHANGER D'ASSURANCE DE PRET.....	5
LES DEMARCHES PAR ETAPE .....	6
LETTRES TYPE .....	7
LETTRE TYPE : Résiliation d'une assurance-groupe souscrite auprès de la banque.....	8
LETTRE TYPE : Résiliation d'une délégation d'assurance externe (première lettre à l'attention de la banque).....	9
LETTRE TYPE : Résiliation d'une délégation d'assurance externe (seconde lettre à l'attention de l'assureur initial).....	10
QUESTIONS FREQUENTES .....	11

## REASSUREZ-MOI EN BREF

Réassurez-moi est le **leader digital** du changement d'assurance emprunteur.

Notre plateforme permet de trouver facilement et rapidement une assurance pour votre prêt immobilier.

**Nos promesses** : le taux le plus compétitif, une adhésion 100% en ligne et un contrat accepté par votre banque.

**Gratuité** : nous sommes rémunérés au succès par nos compagnies d'assurances partenaires. Le service est donc entièrement gratuit et nous ne vous facturons aucun frais de dossier.

**Neutralité** : nous avons négocié des conditions tarifaires particulièrement intéressantes pour nos clients, pour qu'ils ne trouvent pas moins cher ailleurs. Vous avez donc tout intérêt à bénéficier de l'expertise et de la réactivité de nos équipes.

Nos garanties



## SYNTHESE DE LA LOI HAMON

Sont concernées par la loi Hamon, **les assurances pour les crédits destinés à financer :**

- L'achat de biens neufs ou anciens à usage d'habitation (ou à usage professionnel et d'habitation)
- Le financement de travaux (si supérieurs à 75 000€)
- La construction d'un bien immobilier (si vous achetez un terrain).

Depuis le 26 juillet 2014, la loi Hamon a rendu possible le fait de **changer son assurance emprunteur, sans frais**, en résiliant son assurance de prêt initiale souscrite auprès de la banque ou d'une assurance externe.

Dès le lancement du prêt, il y a **moins de 12 mois** à compter de la date de signature de l'offre de prêt.

Il faudra cependant souscrire un nouveau contrat aux **garanties équivalentes** pour qu'il puisse être accepté par votre banque.

Grâce à notre expertise, nous savons quels contrats sont acceptés par votre banque et quelles sont les garanties minimum exigées par celle-ci. Ainsi, les refus sont très rares. Le contrat que nous vous proposerons vous couvrira aussi bien, voire mieux que le contrat-groupe de votre banque. **Nous avons un taux de succès supérieur à 95%.**

## CHANGER D'ASSURANCE DE PRET



## LES DEMARCHES PAR ETAPE

### Etape 1 : Trouvez et adhérez à un contrat aux garanties équivalentes

Réalisez votre [devis d'assurance de prêt immobilier](#) en renseignant les informations concernant votre situation (âge, statut professionnel) et votre prêt (montant, durée, taux). Une fois votre choix fait, il vous faudra ouvrir un dossier en ligne pour **souscrire au contrat** et compléter les formalités médicales (un simple questionnaire de santé à compléter jusqu'à 400 000€ emprunté) afin d'obtenir une proposition définitive après étude médicale. Vous pourrez ensuite **obtenir votre contrat d'assurance** en ligne sur votre espace personnel.

### Etape 2 : Résiliez votre contrat actuel par courrier recommandé

Envoyez à votre banque, par courrier recommandé avec accusé de réception, le courrier de "demande de résiliation du contrat d'assurance initial" (lettre type page 8/9), accompagné de votre nouveau contrat d'assurance et des conditions générales.

### Etape 3 : Votre banque accepte

La banque a **10 jours ouvrés** à compter de la réception de votre nouveau contrat d'assurance pour formuler son acceptation par écrit.

**Pas de panique !** Si la banque venait à refuser votre changement d'assurance, votre nouveau contrat d'assurance serait annulé sans frais et vous serez remboursé des éventuelles mensualités déjà prélevées. Votre banque devra quoi qu'il arrive motiver son refus par écrit ; pour être recevable, le motif de refus ne pourra porter que sur des critères d'équivalence.

Notre équipe d'experts pourra étudier le refus de la banque et vous apporter une solution, afin qu'il puisse être accepté.

### Etape 4 : Réception des nouveaux avenants intégrant la nouvelle assurance

Vous recevrez ensuite (dans un délai de **10 jours ouvrés** à compter de la date de réception de leur accord) de **nouveaux avenants** intégrant votre nouveau contrat d'assurance qui prendra effet à la date prévue (date d'effet indiquée sur le nouveau contrat d'assurance).

Votre banque se chargera elle-même de résilier votre assurance-groupe (l'assurance que vous avez souscrit auprès d'elle). Si vous avez souscrit dès le début un **contrat externe à votre banque**, il faudra faire une demande de résiliation par écrit en joignant l'accord de la banque (lettre type page 10).

Dès que vous aurez renvoyé à votre banque ce nouvel avenant signé, vous n'aurez ensuite plus rien à faire. Votre nouveau contrat d'assurance démarrera bien à la date d'effet prévue et vous serez prélevé tous les mois pour les cotisations d'assurance.

### Etape 5 : Vous êtes couvert par votre nouveau contrat

Vous êtes désormais couvert par votre nouveau contrat d'assurance de prêt.

## LETTRES TYPE

Afin de vous accompagner dans vos procédures de [changement d'assurance emprunteur](#), nous mettons à votre disposition des modèles de lettres de résiliation, à choisir en fonction de votre cas :

**Vous aviez souscrit votre contrat d'assurance initial auprès de votre banque (= contrat-groupe) :**

- Vous devrez effectuer votre demande de résiliation auprès de votre banque qui se chargera d'effectuer le changement d'assurance : page 8.

**Vous aviez souscrit votre contrat d'assurance initial auprès d'une compagnie d'assurance externe (= délégation d'assurance) :**

- Vous devrez d'abord faire votre demande de substitution d'assurance auprès de votre banque afin qu'elle puisse valider l'équivalence de garanties de votre nouveau contrat d'assurance : page 9.
- Une fois l'accord de votre banque obtenu par courrier, vous pourrez envoyer votre demande de résiliation auprès de votre compagnie d'assurance initiale en y joignant l'accord de votre banque : page 10

## LETTRÉ TYPE : Résiliation d'une assurance-groupe souscrite auprès de la banque

### A envoyer par courrier Recommandé avec Accusé de Réception

Madame / Monsieur  
Adresse  
Code Postal, ville

Nom de l'établissement prêteur  
Adresse du siège social  
Code Postal et ville

[Lieu], le [Date]

**Références** : Contrat de Prêt n° [insérer numéro offre de prêt] / Contrat d'assurance n° [insérer numéro contrat d'assurance si différent]

**Objet** : Demande de substitution et de résiliation de mon contrat d'assurance emprunteur.

Madame, Monsieur,

J'ai contracté un prêt immobilier n° [insérer numéro de contrat] d'un montant de [insérer montant] pour une durée de [insérer période du prêt] auprès de [insérer établissement prêteur] le [insérer date offre de prêt].

Afin de garantir ce prêt, j'ai adhéré à un contrat d'assurance emprunteur n° [insérer numéro de contrat] que vous m'avez proposé.

Je souhaite aujourd'hui résilier ce contrat d'assurance emprunteur conformément au droit dont je dispose en vertu de l'article L. 113-12-2 du Code des assurances, et lui substituer un autre contrat d'assurance dont la copie est jointe aux présentes (contrat et conditions générales de la nouvelle assurance).

Je vous prie de bien vouloir me confirmer que les conditions de garanties de cette offre de contrat d'assurance sont équivalentes à celles de mon contrat actuel.

Je vous saurais gré d'accuser réception de ma demande de substitution dès réception des présentes et de m'indiquer, dans un délai de dix jours ouvrés à compter de la réception de l'offre de contrat d'assurance emprunteur, qu'il remplit bien les conditions de garanties équivalentes au contrat souscrit auprès de votre établissement, conformément aux dispositions de l'article L. 312-9 3° du Code de la consommation.

La résiliation devra prendre effet le [insérer date de prise d'effet de votre nouveau contrat d'assurance : **minimum 25 jours après la réception par la banque de votre courrier**].

Je vous remercie par avance de l'attention que vous porterez à mon dossier et vous prie de croire, Madame, Monsieur, en l'expression de ma considération respectueuse.

[L'assuré]

Signature

*P.J. : Nouveau contrat d'assurance emprunteur et Conditions générales*



## LETTRE TYPE : Résiliation d'une délégation d'assurance externe (Première lettre à l'attention de la banque)

### A envoyer par courrier Recommandé avec Accusé de Réception

Madame / Monsieur  
Adresse  
Code Postal, ville

Nom de l'établissement prêteur  
Adresse du siège social  
Code Postal et ville

[Lieu], le [Date]

**Références :** Contrat de Prêt n° [insérer numéro de contrat]

**Objet :** Demande de substitution de mon contrat d'assurance emprunteur

Madame, Monsieur,

J'ai contracté un prêt immobilier n° [insérer numéro de contrat], d'un montant de [insérer montant], pour une durée de [insérer période du prêt] auprès de [insérer établissement] le [insérer date offre de prêt].

Afin de garantir ce prêt, j'ai adhéré à un contrat d'assurance emprunteur n° [insérer numéro de contrat] de la compagnie [insérer nom compagnie], contrat préalablement validé par vos soins.

Je souhaite aujourd'hui résilier ce contrat d'assurance emprunteur conformément au droit dont je dispose en vertu de l'article L. 113-12-2 du Code des assurances, et lui substituer un autre contrat d'assurance dont copie est jointe à cette lettre (conditions générales et contrat d'assurance), et ce à la date du [insérer date de démarrage du nouveau contrat d'assurance].

Je vous prie de bien vouloir me confirmer que cette offre de contrat d'assurance satisfait les conditions de garanties équivalentes de mon contrat actuel.

Je vous saurais gré d'accuser réception de ma demande de substitution dès réception des présentes et de m'indiquer, dans un délai de dix jours ouvrés à compter de la réception de l'offre de contrat d'assurance emprunteur, qu'il remplit bien les conditions de garanties équivalentes au contrat souscrit auprès de votre établissement, conformément aux dispositions de l'article L. 312-9 3° du Code de la consommation.

A réception de votre accord, j'informerai la compagnie [insérer nom compagnie], de la résiliation de mon contrat actuel. Je vous remercie par avance de l'attention que vous porterez à mon dossier et vous prie de croire, Madame, Monsieur, en l'expression de ma considération respectueuse.

[L'assuré]

Signature

*P.J. : Conditions générales et contrat d'assurance (conditions particulières)*

## LETTRE TYPE : Résiliation d'une délégation d'assurance externe (Seconde lettre à l'attention de l'assureur initial)

**A envoyer par courrier Recommandé avec Accusé de Réception**

Madame / Monsieur  
Adresse  
Code Postal, ville

Nom de l'assureur  
Adresse du siège social  
Code Postal et ville

[Lieu], le [Date]

**Références** : Contrat d'assurance n° [insérer numéro de contrat]

**Objet** : Demande de résiliation de mon contrat d'assurance emprunteur

Madame, Monsieur,

J'ai contracté un prêt immobilier n° [insérer numéro de contrat] d'un montant de [insérer montant] pour une durée de [insérer période du prêt] auprès de [insérer établissement bancaire] le [insérer date offre de prêt].

Afin de garantir ce prêt, j'ai adhéré à un contrat d'assurance emprunteur n° [insérer contrat] auprès de votre compagnie.

Je souhaite aujourd'hui résilier ce contrat d'assurance emprunteur conformément à l'article L. 113-12-2 du Code des assurances.

Je vous informe par ailleurs que le prêteur [insérer établissement bancaire] a accepté ma demande de substitution de votre contrat d'assurance emprunteur par un autre contrat d'assurance. Cette substitution prendra effet à compter du [insérer date de démarrage du nouveau contrat]. Vous trouverez la copie de cette acceptation en pièce jointe.

Merci de me confirmer la bonne prise en compte de ce courrier, et la résiliation effective de votre contrat à la date susmentionnée du [insérer date de démarrage du nouveau contrat]

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, en l'expression de ma considération respectueuse.

[L'assuré]

Signature

*P.J. : Lettre de la banque : acceptation du nouveau contrat d'assurance emprunteur*

## QUESTIONS FREQUENTES

### **Sous quel délai la banque doit-elle répondre à ma demande de changement d'assurance ?**

La banque a 10 jours ouvrés à compter de la réception d'un autre contrat d'assurance pour formaliser son acceptation ou son refus, par écrit.

### **La banque est-elle obligée d'accepter votre nouvelle assurance de prêt ?**

Elle doit l'accepter si les garanties de votre contrat sont au moins équivalentes au contrat initialement souscrit.

**Le + Réassurez-moi :** Grâce à notre expertise nous savons quels sont les contrats acceptés par votre banque et nous vous accompagnons jusqu'à l'acceptation de votre banque afin de s'assurer que votre changement d'assurance soit bien effectif.

### **Si la banque refuse la nouvelle assurance de prêt, que dois-je faire ?**

Si le refus n'est pas justifié, vous pouvez adresser à votre banque un courrier recommandé avec accusé de réception en précisant que depuis le 26 juillet 2014, les emprunteurs peuvent résilier leur assurance de prêt dans l'année qui suit la signature de l'offre de prêt pour choisir l'assurance de votre choix, dès lors qu'elle présente un niveau de garanties équivalent au contrat d'assurance.

Sachez que toute décision de refus de la part de l'établissement prêteur doit être motivée par écrit (article L 312-9 Code de la consommation).

**Le + Réassurez-moi :** Nos experts vous donneront tous les éléments afin que votre contrat puisse être accepté par la banque.

### **Quelles sont les pénalités pour la banque en cas de refus d'une assurance de prêt équivalente ?**

En cas de refus infondé de la banque ou en cas d'absence de réponse écrite sous 10 jours ouvrés à compter de la réception de votre nouveau contrat d'assurance, la loi prévoit une amende de 3 000 euros à l'encontre de la banque. Nous vous donnerons tous les éléments afin de vous aider à faire accepter votre changement d'assurance par votre banque.

### **Que signifie une assurance emprunteur équivalente ?**

Pour que la banque accepte le nouveau contrat d'assurance emprunteur, il doit présenter un niveau de garanties au moins équivalent à celui du premier contrat. Afin de comparer l'équivalence de garanties entre les deux contrats, la banque doit s'appuyer sur la grille des critères établi par le CCSF (Comité Consultatif du Secteur Financier) et doit choisir 11 critères parmi les 18 pour effectuer son comparatif.

### **Quand se termine l'ancienne assurance et quand commence la nouvelle assurance emprunteur ?**

Le basculement entre vers la nouvelle assurance devra se faire par rapport à la date d'effet fixée dans votre nouveau contrat. La banque devra faire en sorte que le changement d'assurance puisse se faire à cette date. La banque devra vous fournir avant cette date un

nouvel avenant intégrant votre nouveau contrat d'assurance et mentionnant la date de prise d'effet de votre nouveau contrat.

**Le + Réassurez-moi :** Vous ne serez pas couvert 2 fois, car la date d'effet de votre nouveau contrat débutera à une date suffisamment lointaine pour que la banque puisse avoir le temps d'effectuer le changement d'assurance et de résilier l'ancien contrat. Ainsi, votre nouveau contrat prendra le relais de votre ancien contrat sans qu'ils ne soient superposés.

### **Quand vais-je commencer à payer mon assurance emprunteur ?**

Vous paierez les cotisations de votre nouveau contrat d'assurance par prélèvement bancaire, une fois par mois (ou trimestriellement ou semestriellement selon votre choix).

Dans la majorité des cas, le premier prélèvement aura lieu un mois après la date d'effet de votre nouveau contrat d'assurance.